

Chemin de développement

pour la certification en tant que facilitateur / facilitatrice du workshop Les générations en dialogue (Generationen im Dialog®)

1. Phase préparatoire – Conditions préalables à l’obtention des droits d’utilisation du concept de workshop

1.1 Participation au workshop

- Participation à au moins une édition du workshop Les générations en dialogue – Generationen im Dialog®, en duo avec un membre de sa propre famille (père ou mère / fils ou fille)
- Si cela n’est pas possible, cette participation peut être remplacée par deux assistanats supplémentaires.

1.2 Qualifications professionnelles

- Au moins cinq années d’activité autorisée en tant que psychothérapeute ou psychologue clinicien·ne, avec preuve d’une pratique professionnelle continue.

1.3 Assistanats lors de workshops

- Participation à trois workshops en tant qu’assistant·e, sous la supervision de facilitateur·rice·s certifié·e·s. La liste des facilitateur·rice·s certifié·e·s est disponible sur le site generationen-dialog.com.
- Les assistanats doivent être réalisés sous la responsabilité d’au moins deux équipes différentes de facilitateur·rice·s certifié·e·s.

1.4 Réflexion et autoévaluation

- Rédaction et envoi d’une réflexion écrite portant sur les expériences personnelles et les compétences pertinentes pour l’animation d’un workshop Les générations en dialogue.
- Ce document doit être transmis aux facilitateur·rice·s certifié·e·s.

1.5 Déclaration d’engagement

Engagement écrit de la part du/de la candidat·e à ne pas utiliser ni diffuser le concept ni les supports du workshop avant l’obtention de la certification. (Remarque : une fois certifié·e, l’utilisation et la diffusion sont autorisées dans les limites définies par le contrat final.)

2. Transfert des droits d’utilisation

2.1 Vérification par le Comité de Qualité

Le Comité de Qualité examine la demande et vérifie que toutes les conditions préalables sont remplies.

2.2 Validation des résultats par la Dre Sabine et Roland Bösel

La Dre Sabine et Roland Bösel sont automatiquement informés d’un résultat positif de l’examen par le comité. S’il n’y a pas d’objection, ils donnent ensuite leur approbation finale pour la certification.

Certification : Conditions et procédure

État: juillet 2025

2.3 Certification

Délivrance d'un certificat autorisant l'utilisation du concept et des supports du workshop Les générations en dialogue, à condition que toutes les exigences fixées dans un contrat séparé soient respectées de manière continue.

Parmi ces exigences figure notamment l'obligation de coanimer chaque workshop avec une autre personne également certifiée.

3. Après la certification: Responsabilités des personnes formatrices certifiées

3.1 Conduite des workshops

- Les workshops doivent toujours être conduits en collaboration avec une deuxième personne certifiée.
- Avant toute annonce publique du premier workshop organisé de manière autonome, le lieu, la date et la personne cofacilitatrice doivent être communiqués à Sabine et à Roland Bösel.

3.2 Transparence et droits d'auteur

- Reconnaissance de la paternité/maternité intellectuelle de Sabine et de Roland Bösel concernant le concept, les idées et les supports du workshop Les générations en dialogue.
- Cette reconnaissance doit apparaître clairement sur tous les documents utilisés pendant le workshop ainsi que sur tous les supports de communication.

3.3 Responsabilité

- Conduite indépendante des workshops dans le respect des standards éthiques professionnels.
 - Il n'existe aucune responsabilité mutuelle entre les parties contractuelles.
-

4. Garantie de qualité et développement continu

4.1 Réflexion après le premier workshop

- Rédaction et envoi d'une réflexion écrite sur le déroulement et les expériences vécues lors du premier workshop au Comité de Qualité.

4.2 Qualification de nouvelles personnes assistantes

- La certification donne également le droit de former de nouvelles personnes assistantes.
- Avant leur première participation en tant qu'assistant·e, chaque personne assistante doit signer l'« Accord pour les assistant·e·s » et en transmettre une copie à Sabine et à Roland Bösel.
- L'accord pour les assistant·e·s est révisé et mis à jour de temps en temps; il convient d'utiliser à tout moment la version la plus récente. (Sabine et Roland Bösel s'engagent à informer rapidement les facilitateur·rice·s certifié·e·s en cas de mise à jour. En cas de doute, il est conseillé de demander confirmation.)

4.3 Réseau et coopération

- Collaboration et échange continu avec d'autres facilitateur·rice·s certifié·e·s pour assurer et améliorer la qualité de manière durable.
- Il est possible, de manière facultative, de rejoindre l'un de nos groupes WhatsApp internationaux (disponibles en français et en anglais).